

Sion Concours

Concours International de Violon Tibor Varga, Suisse
Tibor Varga International Violin Competition, Switzerland

CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON TIBOR VARGA 2021

RÈGLEMENT

Edition 2021

Version travail, juillet 2020

Membre de la Fédération Mondiale des Concours Internationaux de
Musique

PRÉAMBULE

Le Concours vise à découvrir de nouveaux talents, à enrichir l'expérience et la pratique musicale des participants et à apporter encouragement et appui aux lauréats¹ pour la suite de leur carrière. Pour atteindre ces objectifs, le Jury International, composé de spécialistes reconnus du violon (interprètes et pédagogues) et du monde musical, s'attachera essentiellement à mettre en valeur les qualités musicales de chaque candidat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Concours International de Violon Tibor Varga Sion Valais est ouvert, sans distinction de sexe ni de nationalité, à tous les violonistes nés après le 1^{er} septembre 1995 (moins de 26 ans).

Les candidats qui auraient par le passé déjà obtenu un premier prix au Concours International de Violon Tibor Varga ne sont pas autorisés à se représenter.

PROGRAMME

Chaque candidat effectue une sélection d'œuvres dans les listes mentionnées ci-dessous.

Les œuvres doivent être jouées de mémoire, excepté la pièce de Michel Petrossian au 1^{er} tour ; les œuvres figurants dans la liste B et la pièce de virtuosité au 2^{ème} tour ; et les trios lors de la finale de musique de chambre.

Pour les reprises : au libre choix du candidat mais de préférence sans reprise (Sonates et J. S. Bach).

Présélection sur support vidéo

- A. Niccolò Paganini Un caprice à choix, Op.1
- B. Le premier mouvement d'une sonate proposée pour le 2^{ème} tour, liste A

1^{er} Tour : violon solo (temps de passage de maximum 30')

Une pièce de chaque catégorie, A, B et C.

Le jury se réserve le droit de choisir les mouvements à jouer.

- A. J. S. Bach Deux mouvements consécutifs d'une Partita ou Sonate pour violon seul, excepté la *Chaconne* de la 2^{ème} Partita en ré mineur
- B. Eugène Ysaÿe Une des six sonates pour violon seul, Op. 27
Niccolò Paganini Un caprice à choix, Op. 1 (Il est possible de choisir le même Caprice que pour la présélection)
- C. Pièce de Michel Petrossian commissionnée pour le Concours International de Violon Tibor Varga 2021

¹ Le genre masculin est utilisé dans l'ensemble du présent règlement comme genre neutre.

2^{ème} Tour : violon solo et avec piano (temps de passage de maximum 45' – 60')

Une pièce de chaque catégorie, A, B et C.

Le jury se réserve le droit de choisir les mouvements à jouer.

- A. Ludwig van Beethoven Sonate N° 3, 5, 6 ou 8
Johannes Brahms Sonate N° 1 en sol majeur, Op. 78
Sonate N° 2 en la majeur, Op. 100
Sonate N° 3 en ré mineur, Op. 108
Wolfgang A. Mozart Sonate N° 30 en ut majeur K.403
Sonate N° 26 en si bémol majeur K.378
Franz Schubert Sonate en la majeur, D. 574
Robert Schumann Sonate N° 1 en la mineur, Op. 105
Sonate N° 2 en ré mineur, Op. 121
- B. Claude Debussy Sonate pour violon et piano
Leoš Janáček Sonate pour violon et piano, JW VII/7
Sergueï Prokofiev Sonate pour violon et piano N° 1 ou N°2
Georges Enesco Sonate pour violon et piano N° 3 en la mineur, Op. 25
Francis Poulenc Sonate pour violon et piano
Béla Bartók Sonate pour violon et piano N° 1, Sz. 75 ou N° 2, Sz. 76
Maurice Ravel Sonate pour violon et piano M. 77
Arnold Schönberg Fantaisie pour violon et piano, Op. 47
Karol Szymanowski Sonate pour violon et piano en ré mineur, Op. 9
Sándor Veress Sonate pour violon et piano N° 2
- C. Pièce de virtuosité pour violon solo ou avec piano au libre choix du candidat

Finale 1^{ère} partie : musique de chambre avec deux membres du jury pour les parties de piano et de violoncelle (temps de passage de 45')

- A. Felix Mendelssohn Trio en ré mineur N° 1 Op. 49, Scherzo
- B. Un trio à choix selon la liste suivante :
Ludwig van Beethoven Trio N°5 en ré majeur, Op. 70 N° 1, dit „Geistertrio“
Johannes Brahms Trio N° 3 en do mineur, Op. 101
Dmitri Chostakovitch Trio N° 2 en mi mineur, Op. 67
Frank Martin Trio sur des mélodies populaires irlandaises
Maurice Ravel Trio en la mineur, M. 67

Finale 2^{ème} partie : Concerto avec orchestre

Un concerto à choix selon la liste suivante, à jouer de mémoire :

- Béla Bartók Concerto N°2, Sz. 112
Ludwig van Beethoven Concerto en ré majeur, Op. 61
Johannes Brahms Concerto en ré majeur, Op. 77
Dmitri Chostakovitch Concerto N° 2 en do dièse mineur, Op. 129
Felix Mendelssohn Concerto N° 2 en mi mineur, Op. 64
Piotr I. Tchaïkovsky Concerto en ré majeur, Op. 35

BIS : Pièce pour violon seul, composée de préférence après 1970, au libre choix du finaliste (max. 5')

PROGRAMME

Les candidats sont tenus d'envoyer leur programme jusqu'au 15 avril 2021 à minuit (. Des modifications peuvent exceptionnellement être effectuées jusqu'au 30 juin 2021 au plus tard. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme.

PARTITIONS

Les candidats doivent utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. La Direction² du Concours ne peut être tenue responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la Direction du Concours une copie des partitions au libre choix (2^{ème} tour et finale). Ils peuvent le faire à leur arrivée à Sion, au plus tard le 27 août 2021 à 17h00.

INSCRIPTIONS

Le délai d'inscription est fixé au **15 avril 2021** à minuit (GMT+1). L'inscription se fait directement en ligne sur le site internet www.sion-concours.ch. **Les envois postaux ne sont pas admis !**

L'inscription ne sera définitive qu'après la validation en ligne (merci de veiller à la qualité des fichiers joints) :

- Une justification officielle de l'âge du candidat (acte de naissance ou photocopie du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, titres obtenus, activités professionnelles).
- Deux photographies récentes d'excellente qualité et libres de droit : un portrait et une en situation de jeu avec le violon.
- Un enregistrement vidéo de haute qualité non édité contenant le programme exigé pour le dossier de présélection, portant la date et le lieu d'enregistrement.

Les candidats sont responsables de l'obtention de leur visa pour la Suisse pour la durée du Concours et sont priés d'entreprendre toutes les démarches nécessaires. Le Concours décline toute responsabilité en la matière.

Le choix des œuvres indiquées sur le formulaire d'inscription est définitif, sauf cas exceptionnel validé par la Direction du Concours.

Les candidats inscrits et sélectionnés qui seraient dans l'impossibilité de participer au Concours sont tenus d'en avvertir immédiatement l'organisateur.

Seules les communications officielles de l'équipe administrative font autorité.

TAXE D'INSCRIPTION

La taxe d'inscription s'élève à 150.-\$ (cent cinquante dollars, soit environ cent cinquante francs suisses). Elle est à payer en une seule fois, selon la procédure en ligne. La taxe d'inscription n'est en aucun cas remboursée.

² la Direction du Concours est assurée par le Conseil de Fondation ou une délégation de ce dernier.

DÉROULEMENT

Des pianistes accompagnateurs sont mis gratuitement à disposition des participants.

Chaque candidat a la possibilité d'être accompagné par son pianiste personnel durant le deuxième tour à la condition d'en assumer les frais relatifs. Dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'organisation du Concours, chaque candidat bénéficie d'une répétition gratuite avec l'accompagnateur qui lui sera désigné.

Le temps prévu pour cette répétition est de 90 minutes.

Pour les deux concerts de finale, les finalistes bénéficieront du temps de répétition suivant :

- 90 minutes pour la Finale 1^{ère} partie, musique de chambre
- 60 minutes pour la Finale 2^{ème} partie, avec orchestre

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce temps de répétition selon le nombre de candidats ou dans le cas de conditions exceptionnelles. Il en avertira les candidats au plus tôt.

Les répétitions avec piano et avec orchestre sont privées ; seuls le candidat et son pianiste peuvent y être présents. En revanche, toutes les épreuves sont publiques.

Le programme complet comprend une présélection sur support vidéo et sur dossier, et quatre épreuves publiques, qui sont enregistrées.

PRÉSÉLECTION

Le but de la présélection sur support vidéo est de choisir au maximum 28 candidats invités à participer aux épreuves publiques du Concours. Cette écoute est réalisée par un Jury international présidé par le Président du Jury du Concours 2021. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet dès le 15 mai 2021. Ils seront avertis personnellement et recevront la convocation officielle avant cette date (par e-mail) mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter personnellement à Sion.

TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour toute la durée du Concours sera organisé à Sion le 27 août 2021 à 16h00.

Si une raison de force majeure empêche un candidat d'être présent à cette séance, il est tenu d'en justifier les raisons au moins 72 heures avant le tirage au sort. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours tirera au sort un numéro à sa place. Le candidat est prié de s'informer immédiatement auprès du secrétariat du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du Jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf si, en cas de force majeure, la Direction en décide autrement. Dans tous les cas, seule la Direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat à l'issue du tirage au sort. De même, chaque candidat a l'obligation, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

ÉPREUVES PUBLIQUES

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- 1^{er} tour (samedi 28 et dimanche 29 août 2021)
- 2^{ème} tour (lundi 30 et mardi 31 août 2021)
- Finale, 1^{ère} partie : musique de chambre (jeudi 2 septembre 2021)
- Finale, 2^{ème} partie : œuvres avec orchestre (samedi 4 septembre 2021)

Les résultats sont proclamés après chaque tour. Les décisions du Jury sont sans appel.

PRIX

- Premier Prix : CHF 20'000.-
- Deuxième Prix : CHF 10'000.-
- Troisième Prix : CHF 5'000.-
- Prix de la meilleure interprétation de la création de Michel Petrossian (œuvre imposée) : CHF 2'000.-
- Prix du Jury des Jeunes : CHF 500.-
- Prix du public : CHF 500.-

A l'issue du 2^{ème} tour, les candidats non sélectionnés pour l'épreuve suivante recevront une attestation de participation.

Les Prix seront remis aux lauréats à la fin de l'épreuve finale.

Ulérieurement, les lauréats pourront être invités, contre rémunération à définir, à participer à des concerts en tant que soliste.

Tous les candidats sont tenus de répondre aux sollicitations des médias pendant la durée du Concours. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner ces médias et avertira les candidats des demandes éventuelles d'interviews ou de photos qui lui seront soumises.

JURY

- Salvatore Accardo, Président, Italie
- Kolja Blacher, Allemagne
- Friedemann Eichhorn, Allemagne
- Koichiro Harada, Japon
- Ida Kavafian, Etats-Unis
- Pavel Vernikov, Ukraine - Israël
- ainsi que d'autres violonistes de renommée internationale dont les noms seront communiqués ultérieurement.
- Un pianiste, dont le nom sera annoncé ultérieurement, et Marc Coppey, violoncelliste (France), rejoindront le jury pour la finale et joueront en trio avec les finalistes lors de l'épreuve de musique de chambre.

Durant le Concours, les contacts avec le jury sont interdits à l'exception du temps prévu à cet effet après la fin d'un tour pour les candidats non retenus pour la suite de la compétition.

DÉCISIONS DU JURY

Le Jury peut à tout moment modifier le programme des épreuves, en tenant compte des œuvres annoncées par chaque candidat. Il se réserve également le droit d'interrompre l'exécution d'une pièce s'il estime qu'il s'est fait une opinion suffisante, bonne ou mauvaise, du candidat.

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiennent à la disposition des candidats non retenus pour la suite du Concours pour commenter leurs prestations.

Les délibérations du Jury sont régies par un règlement interne.

Les décisions du Jury sont sans appel.

JURY DES JEUNES

Un Jury constitué de jeunes musiciens est nommé par la Direction du Concours. Ce Jury, coaché par une personnalité du monde musical, est totalement indépendant du Jury International.

A l'issue de la Finale, le Prix du Jury des Jeunes sera remis au candidat élu.

ACCUEIL, TRANSPORTS ET LOGEMENT

Les candidats doivent impérativement se présenter au bureau du Concours, à Sion, au plus tard le 27 août 2021 à 15h30. Une carte détaillée pour se rendre au bureau du Concours (15 minutes à pied de la gare CFF) sera fournie aux candidats une fois leur sélection confirmée. L'organisateur leur remettra toutes les informations utiles pour leur séjour à Sion.

L'organisateur prend en charge les frais de logement des candidats (chambre d'étudiants – auberge de jeunesse). En revanche, tous les autres frais de séjour et de voyage sont à la charge des participants. Les personnes accompagnant les candidats sont responsables de leur propre logement.

Le Concours offre le remboursement de 50% des frais de voyage – maximum de 700 CHF – sur demande et contre remise de justificatifs aux candidats admis en finale, sauf s'ils sont domiciliés à moins de 300 km de Sion.

Les candidats ont la responsabilité de contracter une assurance maladie et accidents pour la durée de leur séjour à Sion.

DROITS

En validant le formulaire d'inscription en ligne, les candidats déclarent accepter les conditions générales du présent règlement.

Les organisateurs du Concours ont le droit illimité d'enregistrer, de reproduire et de diffuser gratuitement, à la radio, à la télévision, sur vidéo, CD, DVD, ou tout autre support toutes les prestations des candidats. Il en va de même pour les éventuelles interviews et/ou séances photos accordées aux médias.

En cas de doute, la version française du présent règlement fait foi.

ORGANISATION

Concours International de Violon Tibor Varga

c/o Fondation Sion Violon Musique – Place Ambuel 7 – CH-1950 Sion

contact@sion-concours.ch / www.sion-concours.ch